



VILLE DE TARBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Conseil Municipal de Tarbes
réuni en séance publique le 16 décembre 2019 à 18 h 00
sous la présidence de M. Gérard TRÉMÈGE, Maire**

Etaient présents :

M. Gérard TRÉMÈGE.

M. François-Xavier BRUNET - Mme Andrée DOUBRÈRE - M. Gilles CRASPAY -
Mme Anne-Marie ARGOUNÈS - M. Francis TOUYA - M. Roger-Vincent
CALATAYUD - Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ - M. Jean-Claude
PIRON - M. Michel FORGET - Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE - M. Pierre
LAUGINIE - M. Eugène POURCHIER - M. Albert MALFAIT - Mme Anne
CANDEBAT-REQUET, Maires-adjoints.

Mme Marie-Françoise CRANCÉE - M. Jean-François CALVO - M. David
LARRAZABAL - M. Laurent TEIXEIRA, Conseillers municipaux délégués.

Mme Cinthia PEYRET - Mme Florence GASSAN - Mme Céline ROULET -
M. Michaël DUCROCQ - Mme Delphine POUHEY-GIRARDEAU - Mme Caroline
TONON - M. Romain GIRAL - Mme Myriam MENDEZ - M. Franck AUBARD -
M. Alain ROS - Mme Michèle PHAM-BARANNE - M. Laurent DUBOUIX -
M. Dominique ARBERET - M. Pierre MONTROYA - Mme Marie-Pierre VIEU -
M. Vincent RICARRÈRE - M. Pierre LAGONELLE - Mme Laurence ANCIEN,
Conseillers municipaux.

Etait absente:

- Mme Christiane HÉLIP

Avait donné pouvoir :

- M. Jean VIVEZ à M. Gérard TRÉMÈGE
- Mme Elisabeth ARHEIX à M. François-Xavier BRUNET
- Mme Elisabeth BRUNET à Mme Françoise CRANCÉE
- Mme Angélique BERNISSANT à M. Franck AUBARD
- Mme Jocelyne LAFOURCADE à Mme Andrée DOUBRÈRE



M. GIRAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Lors de l'examen du point n° 3 «Action Cœur de Ville de Tarbes et Lourdes – Approbation de l'avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle. »

- Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ
- Mme Elisabeth ARHEIX,
- Mme Marie-Pierre VIEU,
- M. Pierre MONTOYA,

rejoignent la séance

Lors de l'examen du point n° 5 « Présentation de l'analyse des besoins sociaux. »

- M. Laurent DUBOUIX quitte la séance et ne donne pas pouvoir,
- Mme Céline ROULET quitte la séance et donne pouvoir à Mme Myriam MENDEZ.

Lors de l'examen du point n° 7 « Compétence communautaire en matière d'eau et d'assainissement - Transfert des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence. Procès-verbal contradictoire de transfert. »

- Mme Marie-Pierre VIEU quitte la séance et donne pouvoir à M. Pierre MONTOYA,
- Mme Delphine POUHEY-GIRARDEAU quitte la séance et donne pouvoir à Mme Cintia PEYRET,
- M. Jean-Claude PIRON quitte la séance et ne donne pas pouvoir.

Après examen du point n° 7 « Compétence communautaire en matière d'eau et d'assainissement - Transfert des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence. Procès-verbal contradictoire de transfert. »

- M. Vincent RICARRÈRE quitte la séance et ne donne pas pouvoir.

Après examen du point n° 15 « Budget annexe Espace Brauhauban 2019 - Décision modificative n° 2 ».

- Mme Caroline TONON quitte la séance et donne pouvoir à M. GIRAL.

Après examen du point n° 18 « Autorisations d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2020.»

- M. Dominique ARBERET quitte la séance et ne donne pas pouvoir.

Après examen du point n° 23 « Marchés de fournitures de fruits et légumes pour le groupement de commandes entre la ville de Tarbes et le CCAS de la ville de Tarbes - Autorisation au maire de signer les marchés. »

- M. Michaël DUCROCQ quitte la séance et ne donne pas pouvoir.

Après examen du point N° 27 « Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes avec le Département des Hautes-Pyrénées. »

- Mme Myriam MENDEZ quitte la séance et ne donne pas pouvoir.



RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2019

La ville de Tarbes a mis en place depuis 2001 une gestion active de sa dette. Celle-ci a guidé ses choix dans les négociations qu'elle a menées et les contrats qu'elle a souscrits pour ses financements.

Elle a utilisé des instruments financiers définis par la circulaire NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, complétée par la circulaire

NOR/LB2/B/03/10032/C du 4 avril 2004, relative à l'utilisation des instruments financiers.

La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/101/5077/C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier. Elle préconise aussi l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Présenté depuis 2010 en Conseil municipal, il s'inscrit dans une volonté de transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, et permet notamment de mieux éclairer les enjeux exposés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance et de prendre acte du présent rapport d'information sur l'état de la dette, les opérations financières réalisées en 2019 et les perspectives de gestion.

1 – BILAN DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 2019

1.1. Financements nouveaux

La Ville n'a pas rencontré de difficultés pour financer ses projets d'investissements en 2019.

Une première consultation a été lancée courant premier semestre pour un montant de 6 M€.

Les financements souscrits sont les suivants :

Budget	Opération 1	Opération 2
	Principal	Principal
Organisme prêteur	La Banque Postale	Crédit Agricole
Capital	2 000 000 €	4 000 000 €
Durée	15 ans	15 ans
Nature du taux	Fixe	Fixe
Niveau du taux	0,60 % trim	0,64 % trim
Amortissement du capital	Constant	Constant
Niveau de risque	1A	1A

Une deuxième consultation est actuellement en cours pour couvrir le besoin résiduel à hauteur de 5 M€ (« emprunt d'équilibre »).

1.2. Réaménagement

La Ville a réaménagé six prêts auprès du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Ils ont été remboursés par anticipation et refinancés dans le cadre d'un prêt unique.

	Conditions de sortie	Conditions nouvelles
Organisme prêteur	Crédit Agricole	Crédit Agricole
Capital	5 633 910,50 €	6 086 580,58 € (dont 452 670,08 € IRA)
Durée résiduelle	9 ans	10 ans
Nature du taux	Fixe et Variable	Fixe
Conditions financières	2,93 % taux moyen quitté	0,81 % trimestriel

1.3. Arbitrages

La Ville a réalisé quelques arbitrages de taux ou d'indexation de taux pour garantir des taux à 0 % sur 2019 et des taux très bas sur les années suivantes.

1.4. Remboursements

Capital remboursé	7 257 967,40 € (*)
Intérêts versés	1 181 919,12 €

(*) Dans le cadre de l'amélioration des comptes, les opérations de refinancement de dette sont désormais comptabilisées de façon distincte.

2 – ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 – TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

2.1. Situation générale

ELEMENTS DE SYNTHESE	Capital restant dû au 31 déc. 2018	Capital restant dû au 31 déc. 2019	Variation
Encours général	52 539 603,34 €	54 734 306,04 €	Hausse (*)
dont encours swappé	1 736 386,36 €		Sortie
Nombre d'emprunts	51	41	Baisse
Nombre de swaps	1		Sortie
Taux moyen hors swaps	2,71 %	2,45 %	Baisse
Taux moyen swaps compris	2,81 %		Sortie
Durée résiduelle moyenne	9 ans	10 ans	Hausse
Vie moyenne résiduelle	4 ans et 8 mois	5 ans et 2 mois	Hausse
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	66,9 %	69,4 %	Hausse
Ratio d'endettement (encours de dette / CAF brute)	4,07 ans	5,68 ans	Hausse

(*) Les prêts souscrits fin 2019 pour 5 M€ feront l'objet d'un reste à réaliser sur l'exercice 2020

Ces éléments viennent attester un pilotage sérieux et responsable, gage d'une gestion prudente et d'une bonne santé financière. La mise en restes à réaliser permet de lisser les besoins au plus près des engagements qui seront réalisés ultérieurement.

2.2. Répartition par budgets

La dette globale est répartie sur les différents budgets comme suit :

BUDGETS	Capital restant dû au 31 décembre 2018	Capital restant dû au 31 décembre 2019	Part de l'encours
Ville (ou Principal)	47 024 364,31 €	51 064 858,34 €	93,30 %
Eau et Assainissement (*)	1 490 295,48 €	1 174 312,97 €	6,70 %
Arsenal	1 359 856,60 €		
Restauration collective	411 014,42 €	361 296,99 €	
Espace Brauhauban	2 254 072,53 €	2 133 837,74 €	

(*) part remontant au budget principal du fait du transfert de compétence à la CATLP, mais avec prise en charge intégrale par cette dernière

La dette est classifiée comme suit sur la grille Gissler (risque budgétaire et financier allant du 1A pour le moins risqué au 6F pour le plus risqué) :

Classement 1A (risque le plus faible) - 100 % de l'encours = 54 734 306,04 € (41 produits)

2.3. Répartition par prêteurs

ORGANISMES PRETEURS	Encours au 31/12/2019	Part
Société Générale	21 187 875,35 €	38,71 %
La Banque Postale	12 880 999,89 €	23,53 %
Crédit Agricole CIB	9 934 416,07 €	18,15 %
Caisse d'Epargne	6 292 390,23 €	11,50 %
Royal Bank of Scotland	1 523 712,82 €	2,78 %
Crédit Coopératif	971 791,07 €	1,78 %
Caisse Dépôts Consignations	926 612,83 €	1,69 %
Crédit Foncier de France	519 102,00 €	0,95 %
Crédit Mutuel	271 248,84 €	0,50 %
Sté Financement Local	226 156,94 €	0,41 %

3 – VENTILATION PAR TYPE DE TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 – TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

TYPE DE TAUX	Classification GISSLER	Nombre d'emprunts	Part de l'encours au 31/12/2018	Part de l'encours au 31/12/2019	Variation
Taux fixe	1A	29	70,69 %	78,82 %	Hausse
Taux indexés		12	26,01 %	21,18 %	Baisse
Taux structurés	3E		3,30 %		Sortie

TYPE DE TAUX	Taux moyen au 31/12/2018		Taux moyen au 31/12/2019		Variation
Taux fixe	3,60 %		3,49 %		Baisse
Taux indexés	0,66 %	1,33 %	0,54 %	0,54 %	Baisse
Taux structurés	5,58 %				

3.1 – La dette à taux fixe augmente pour atteindre 78,82 % de l'encours, soit 43 139 084,48 €.

Les emprunts à taux fixe permettent une meilleure visibilité budgétaire, en protégeant la collectivité contre les effets d'une hausse des taux.

Voici la répartition de l'encours en fonction des niveaux de taux actuariel résiduel :

TAUX FIXE APPLIQUÉ	Encours à taux fixe concerné	
	Capital restant dû au 31/12/2019	Part
0 à 1 %	17 890 456,41 €	41,47 %
1 à 2 %	7 138 457,79 €	16,55 %
2 à 3 %	4 181 381,13 €	9,69 %
3 à 4 %	9 860 809,50 €	22,86 %
4 à 5 %	937 915,53 €	2,17 %
>5%	3 130 064,12 €	7,26 %

3.2 – La dette à taux indexés baisse pour descendre à 21,18 % de l'encours, soit 11 595 221,56 €.

Les emprunts à taux variable permettent aujourd'hui de réduire le taux moyen payé par la Ville en profitant d'index bas.

Le taux moyen constaté sur l'exercice ressort à 0,54 % du fait de taux courts exceptionnellement bas et de marges également en baisse.

Voici la répartition de l'encours par index :

TAUX VARIABLE APPLIQUÉ (auquel se rajoute la marge)	Cotation ou valeur du jour (repères de marché)	Encours à taux variable concerné	
		Capital restant dû au 31 décembre 2019	Part
EURIBOR (3, 6 ou 12 mois)	-0,41 % (3 mois)	10 242 588,39 €	88,33 %
TAM/TAG	-0,38 %	666 914,24 €	5,75 %
LIVRET A	0,75 %	685 718,83 €	5,91 %

Enfin, le dernier tableau permet de récapituler l'évolution de la dette depuis 2000.

Le désendettement a été constant, l'encours passant (tous budgets consolidés) de 96,62 millions d'euros au 1er janvier 2000 à 54,73 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 43 %.

Le poids de l'encours de dette par habitant a été fortement réduit, passant de 1 958 € en 2000 à 1 245 € en 2019, et ce en dépit de la baisse de population connue ces dernières années.

En données comparées, pour ce qui relève du budget principal, ce ratio tombe à 1 114 €, mais reste toutefois supérieur à la moyenne de la strate (1 036 €/hab).

Le poids de l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement est également fortement réduit, tout en restant supérieur à la moyenne de la strate.

Un léger réendettement est assumé, car lui seul permet de venir soutenir le programme d'investissement indispensable pour assurer l'avenir de la Ville, dans un contexte particulièrement favorable de taux d'intérêts bas.


En conclusion, malgré une situation peu enviable en matière d'endettement voici encore quelques années, la Ville a su rétablir ses ratios au prix d'une gestion rigoureuse au quotidien accompagnée d'une gestion active et dynamique de sa dette. Pour soutenir l'effort d'investissement, la ville a recours à un endettement mesuré tout en maîtrisant son épargne de gestion afin de trop pénaliser la fiscalité

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

L'Assemblée prend acte.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Gérard TRÉMÈGE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID : 065-216504407-20191216-DELIB_161219_17-DE